



Tarifs mercredis & vacances scolaires

Année scolaire 2026-2027

Délibération du conseil municipal du 9 juillet 2026

Tarifs de l'accueil périscolaire du mercredi et du centre de loisirs pendant les vacances scolaires						
	Journée complète 7H30 - 18H30		Matinée 7H30 - 12H30		Après-midi 13H30 - 18H30	
QF	Tarifs commune de Peyrins ou communes partenaires	Tarifs communes extérieures	Tarifs commune de Peyrins ou communes partenaires	Tarifs communes extérieures	Tarifs commune de Peyrins ou communes partenaires	Tarifs communes extérieures
1-609	15,10 €	20,90 €	5,45 €	8,65 €	6,65 €	10,70 €
610-899	16,65 €		6,25 €		7,60 €	
900-1149	18,20 €		7,05 €		8,55 €	
1150-1449	19,75 €	25,00 €	7,80 €	10,70 €	9,45 €	12,75 €
1450-2149	21,35 €		8,60 €		10,40 €	
2150 et + pas de quotient familial	22,90 €		9,35 €		11,35 €	



Les mercredis : inscription possible à la journée complète ou à la demi-journée.

Pendant les vacances scolaires : inscription à la journée complète uniquement.



Tarifs mercredis & vacances scolaires avec PAI*

Année scolaire 2026-2027

* **Tarifs avec PAI** : ces tarifs s'appliquent uniquement aux enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) dûment complété par leur médecin traitant et apportant leur repas et/ou leur goûter. Le PAI est un dispositif destiné aux enfants présentant des besoins de santé particuliers nécessitant un accueil adapté.

Délibération du conseil municipal du 9 juillet 2026

	Journée complète 7H30 - 18H30		Matinée 7H30 - 12H30		Après-midi 13H30 - 18H30	
QF	Tarifs commune de Peyrins ou communes partenaires	Tarifs communes extérieures	Tarifs commune de Peyrins ou communes partenaires	Tarifs communes extérieures	Tarifs commune de Peyrins ou communes partenaires	Tarifs communes extérieures
1-609	11,10 €	16,90 €	5,45 €	8,65 €	6,15 €	10,20 €
610-899	12,65 €		6,25 €		7,10 €	
900-1149	14,20 €		7,05 €		8,05 €	
1150-1449	15,75 €	21,00 €	7,80 €	10,70 €	8,95 €	12,25 €
1450-2149	17,35 €		8,60 €		9,90 €	
2150 et + pas de quotient familial	18,90 €		9,35 €		10,85 €	



Les mercredis : inscription possible à la journée complète ou à la demi-journée.

Pendant les vacances scolaires : inscription à la journée complète uniquement.